

Grand Thionville

THIONVILLE Société

La Maison du Luxembourg répond aux frontaliers et les épaule

Catherine ROEDER



La Maison du Luxembourg s'est adaptée au contexte sanitaire mais n'a pas rompu le fil avec les frontaliers. Photo RL /Philippe NEU

La Maison du Luxembourg, fermée pendant le premier confinement, a depuis rouvert ses portes aux travailleurs frontaliers qu'elle accueille suivant un protocole strict. Elle a, dans le même temps, augmenté sa capacité d'échange par courrier électronique.

Pas de pause pour la Maison du Luxembourg qui poursuit sa mission de service public en accompagnant les travailleurs frontaliers dans leurs démarches administratives tout en s'adaptant au contexte sanitaire actuel.

La structure d'intérêt intercommunautaire fléchée comme centre d'information, de ressources et d'échanges transfrontaliers à accès gratuit a évolué au fil du temps. Créée en

2006 à l'initiative de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, [la Maison du Luxembourg a été repensée pour basculer dans l'ère 2.0 en 2017, année du lancement de son nouveau site internet et de la refonte de son espace d'accueil](#) situé rue de la Grande-Duchesse Charlotte à Thionville.

• Un interlocuteur privilégié

Avec 15 000 demandes de renseignements par an – un peu moins en 2020 en raison de l'épidémie – elle s'est imposée comme un interlocuteur privilégié pour les Français travaillant au Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions relatives à l'emploi, au chômage, à [la fiscalité \(en partenariat avec la société Neofisc\)](#), aux prestations familiales, à la formation, aux retraites et pensions, à la sécurité sociale, et à l'aide juridique peuvent être abordées ici et trouver réponse.

Le principe est simple : il suffit de venir sur place (une personne à la fois) du mardi au vendredi de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 13h sans rendez-vous, ou avec rendez-vous les mercredi et jeudi matin.

• Un lieu d'écoute

La Maison du Luxembourg est un lieu d'accueil mais aussi « d'écoute », comme le précise sa directrice Isabelle Lan. « Il arrive que des personnes viennent nous voir pour un litige avec leur employeur parce qu'elles sont mal. C'est le cas notamment de travailleurs étrangers autorisés à séjourner et à travailler en France, qui sont embauchés au Luxembourg ».

Une assistance juridique peut leur être proposée notamment par le biais de l'AFAL (l'association des frontaliers au Luxembourg) et Frontaliers Grand Est.

• De plus en plus d'échanges par mail

Covid-19 oblige. Les échanges se font de plus en plus par courrier électronique (à l'adresse suivante : contact@maisonduluxembourg.fr). Chaque question est traitée par un conseiller dans un délai qui peut varier en fonction de l'actualité – déclaration d'impôts, demande de bourses d'études, etc. –, et du nombre de demandes en cours.

